

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 5 août 2019 à 20h, sous la présidence de Monsieur Mario Godbout, maire suppléant.

Sont présents: M. Mario Godbout, maire suppléant
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Luc Bergeron, Conseiller

Sont absents : M. Marc Dubeau, Maire
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 4

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Archives-Autoriser la destruction de certaines archives.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Réfection du chemin du Cap-Tourmente
 - 6.1.1** Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux.
 - 6.1.2** Octroi d'un contrat pour la surveillance au chantier.
 - 6.1.3** Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif au chantier.
 - 6.2.** Mandat-Réalisation d'un programme d'entrée en espaces clos.
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1** Croix-Rouge-Renouvellement de l'entente.
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1.** Mandat-Programme de caractérisation du puits La Miche.
 - 8.2.** Mandat-Campagne de recherche de fuites.
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1.** Octroi d'un contrat pour l'organisation du Gala reconnaissance des bénévoles 2019.
 - 9.2.** Réfection du centre des loisirs-Contrats d'ingénierie.
 - 9.3.** Fondation de l'hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré-Campagne de financement-réaménagement de l'unité prothétique.
 - 9.4.** Festival de l'Oie-Gala de boxe.
 - 9.5.** La Grande Ferme-Cocktail rétro.
- 10. URBANISME**
 - 10.1.** Demandes d'approbation PIIA.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Mario Godbout, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

136-20190805

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

137-20190805

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

138-20190805

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 août 2019;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

139-20190805

5.1. ARCHIVES-AUTORISER LA DESTRUCTION DE CERTAINES ARCHIVES

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la destruction des documents portant le code 205-000 pour les années 2009 à 2011 tels qu'identifiés au document déposé au conseil.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

140-20190805

6.1.1.OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres public sur SEAO afin de réaliser la réfection du chemin du Cap-Tourmente (phase I)

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
Déneigement Daniel Lachance	1 742 205,83 \$
EJD Construction inc.	1 780 488,94 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	1 793 575,96 \$
Entreprises GNP inc.	1 881 791,23 \$
Construction BML, div. Sintra	1 885 590,00 \$

Considérant que suite à une validation faite par la municipalité auprès de son contentieux, il appert que la soumission de Déneigement Daniel Lachance est non-conforme;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer le contrat à EJD Construction inc. au montant de 1 780 488,94\$ taxes incluses.

Adoptée

141-20190805

6.1.2.OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE AU CHANTIER

Considérant que la municipalité a procédé l'année dernière à un appel d'offres sur invitation pour réaliser la surveillance au chantier pour la réfection du chemin du Cap-Tourmente (phase I);

Considérant que compte tenu du règlement 414-2018, le règlement prévoit que la municipalité peut conclure des contrats de gré à gré comportant une dépense supérieure à 25 000\$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par le règlement ministériel;

Considérant que la soumission reçue l'année dernière est la suivante :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
CIMA +	54 145,64 \$

Considérant qu'un ajustement s'impose pour 2019 portant ainsi l'offre de services à 54 145,64\$ taxes incluses;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer un contrat à CIMA+ pour effectuer la surveillance de chantier lors des travaux sur le chemin du Cap-Tourmente au coût de 54 145,64\$ taxes incluses.

Adoptée

142-20190805

6.1.3.OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF AU CHANTIER

Considérant que la municipalité a procédé l'année dernière à un appel d'offres sur invitation pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux au chantier pour les travaux de réfection du chemin du Cap-Tourmente (phase I);

Considérant que compte tenu du règlement 414-2018, le règlement prévoit que la municipalité peut conclure des contrats de gré à gré comportant une dépense supérieure à 25 000\$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par le règlement ministériel;

Considérant que les soumissions reçues l'année dernière sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
Englobe	31 823,70 \$
SM Labo S.M. inc.	33 888,65 \$

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron unanimement résolu d'octroyer un contrat à Englobe pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux au chantier sur le chemin du Cap-Tourmente au coût de 31 823,70\$ taxes incluses.

Adoptée

143-20190805

6.2. MANDAT-RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ENTRÉE EN ESPACES CLOS

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'analyse et à l'élaboration d'une procédure d'entrée en espace clos;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la formation des employés suite à l'élaboration de la procédure d'entrée en espaces clos;

Considérant que notre mutuelle de prévention (Medial) est en mesure de réaliser ce mandat;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la Société mutuelle de prévention inc. au montant de 1 740\$ outre les taxes pour l'élaboration de la procédure d'entrée en espaces clos et 1 080\$ outre les taxes pour former les employés des travaux publics tel qu'indiqué à l'offre de services datée du 25 juillet 2019.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

144-20190805

7.1. CROIX-ROUGE-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

Considérant que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

Considérant que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Considérant que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif

possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente 2019-2022 avec la Croix-Rouge selon les modalités de l'entente (data #503-101).

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

145-20190805

8.1. MANDAT-PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DU Puits LA MICHE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une caractérisation du puits La Miche afin de s'assurer de la protection de l'eau potable étant donné la présence de la carrière;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un mandat à CIMA+/ARRAKIS afin de réaliser un programme de caractérisation du puits et réaliser différentes analyses au montant forfaitaire de 6 675\$ outre les taxes tel que précisé à l'offre de service courriel daté du 12 juillet 2019.

Adoptée

146-20190805

8.2. MANDAT-CAMPAGNE DE RECHERCHES DE FUITES

Considérant que les objectifs de nos indicateurs de pertes d'eau potentielles (20% et 15m³/d/km) ne sont pas atteints pour les réseaux : Saint-Joachim, La Miche, ces derniers doivent être auscultés à 100% d'ici le 1^{er} septembre 2019;

Considérant que la Municipalité a demandé à deux entreprises une soumission pour réaliser une campagne de recherche de fuites;

Considérant les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
VonRoll Hydro	4 999 \$
Aqua Data	7 120 \$

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'octroyer un contrat à VonRoll hydro pour la réalisation d'une campagne de recherche de fuites au secteur Saint-Joachim (Village) et La Miche d'un montant de 4 999\$ outre les taxes, telle que présenté à l'offre de services datée du 2 mai 2019 (date#706-115).

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

147-20190805

9.1. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ORGANISATION DU GALA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2019

Considérant que la municipalité n'emploie actuellement personne au poste de coordonnateur (trice) aux loisirs;

Considérant que le conseil municipal désire organiser, comme par les années passées, un Gala reconnaissance pour les bénévoles qui se tiendra le 14 octobre prochain;

Considérant qu'une firme externe est nécessaire pour planifier et organiser le gala;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un contrat à la firme KarAmel, organisation d'événements, au coût de 3 426,26\$ taxes incluses pour les services spécifiés à l'offre de services n° 2019-12 datée du 26 juillet 2019.

Adoptée

148-20190805

9.2. RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS-CONTRATS D'INGÉNIERIE

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à M. Mario Vandal, architecte, pour réaliser les plans, devis et assistance technique pour les travaux de réfection du centre des loisirs le 3 juin dernier;

Considérant que pour certain secteur d'activités dont la plomberie et l'électricité relève plutôt d'un ingénieur mécanique;

Considérant que la réfection du bâtiment nécessite une expertise pour la dalle sur sol existante;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer un contrat à :

- a) Genecor, experts-conseils inc., pour un montant forfaitaire de 11 250\$ taxes en sus pour la réalisation des plans et devis pour appel d'offres et un taux horaire de 150\$/ heure pour le suivi de l'appel d'offres ainsi qu'un accompagnement durant le chantier le tout tel que spécifié à l'offre de services datée du 3 juillet 2019;
- b) Groupe conseil SID inc., pour un montant maximum de 1 500\$ taxes en sus pour les services d'expertises pour les travaux de réfection de la dalle de béton au taux horaire spécifié à l'offre de services datée du 11 juillet 2019;

Adoptée

149-20190805

9.3. FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ- CAMPAGNE DE FINANCEMENT-RÉAMÉNAGEMENT DE L'UNITÉ PROTHÉTIQUE

Considérant qu'une campagne majeure de financement est actuellement en cours pour le réaménagement de l'unité prothétique;

Considérant que la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré touche de près ou de loin des citoyens de Saint-Joachim et de la Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu de faire un don de 150\$ auprès de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré.

Adoptée

150-20190805

9.4. FESTIVAL DE L'OIE-GALA DE BOXE

Considérant que le Festival de l'Oie se joint à l'organisation du Défi Sportif Challenge XPN (gala de boxe) qui se tiendra le 16 août prochain à l'Aréna Côte-de-Beaupré;

Considérant que les revenus seront partagés à parts égales avec la Fondation du CHU de Québec;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une table de 10 personnes au coût de 500\$.

Adoptée

151-20190805

9.5. LA GRANDE FERME-COCKTAIL RÉTRO

Considérant que la dixième édition du cocktail-bénéfice de La Grande Ferme se tiendra le 5 septembre prochain sous la présidence d'honneur de Messieurs Christian et Yvan Lajeunesse, propriétaire du garage Lajeunesse et frère;

Considérant que l'événement permet à La Grande Ferme de récolter des fonds pour la poursuite de la mission éducative de l'organisme;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un maximum de 3 billets au coût de 100\$ chacun, pour assister à la dixième édition du cocktail-bénéfice de La Grande Ferme.

Adoptée

10. URBANISME

10.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

152-20190805

10.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-639, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment accessoire sis au 639, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Remplacement du revêtement extérieur du garage détaché (grange). Seulement 3 murs seront refaits, car le mur donnant vers le nord a déjà été remplacé il y a quelques années. Le matériau utilisé sera de la planche d'épinette posée verticalement et traitée à l'huile de lin, une fois que les planches auront grisonné afin de s'harmoniser au mur existant.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment accessoire sis au 639, avenue Royale.

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

153-20190805

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 5 août 2019 à 20h26.

Adoptée

Je, Monsieur Mario Godbout, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Mario Godbout, maire suppléant

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière